



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE PROJETS DE RÈGLEMENTS 2022-09, 2022-10 et 2022-11

AVIS est donné que le conseil municipal, lors de sa séance tenue le lundi 21 février 2022, a adopté les projets de règlements suivants :

Premier projet de règlement 2022-09 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement les usages *Service de garderie (prématornelle, moins de 50% de poupons)* et 6543 *Pouponnière ou garderie de nuit* dans la zone 899-la. La zone 899-la est représentée sur le plan ci-après.

INSÉRER PLAN

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné. L'ajout de ces usages vise à permettre de réaliser un projet de centre de la petite enfance dans le secteur de l'aéroport en réponse aux besoins d'une clientèle de travailleurs au sein des entreprises qui y sont installées.

Premier projet de règlement 2022-10 amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en modifiant les limites de deux aires d'affectation à dominantes CV (Commerce et service dans un centre-ville ou centre-village) et HU (Maison unimodulaire) situées au centre-village du secteur Dubuisson, et amendant également le règlement de zonage 2014-14 en agrandissant la zone 420-CV à même une partie de la zone 419-HU adjacente. Le tout tel qu'illustré aux plans « Avant » et « Après » ci-dessous.

INSÉRER PLANS

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné. Ces modifications visent à permettre la réalisation d'un projet de centre de la petite enfance dans le centre-village du secteur Dubuisson en réponse aux besoins d'une clientèle de travailleurs qui y sont établis et d'autres en transit entre les secteurs urbains de Val-d'Or et Malartic.

Premier projet de règlement 2022-11 amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en modifiant les limites de deux aires d'affectation à dominantes Ha (Unifamiliale isolée) et Rec (Récréation) situées au sud de la rue Paquet, et amendant également le règlement de zonage 2014-14 en agrandissant la zone 806-Ha à même une partie de la zone 805-Rec adjacente.

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné. Ces modifications visent à développer la frange de terrain au sud de la rue Paquet aux mêmes fins que du côté nord de cette rue.

INSÉRER PLANS

Ces projets de règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

La Ville tiendra une assemblée publique de consultation à l'égard de ces projets de règlement le lundi 21 mars 2022, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations du conseil municipal située au 855 de la 2^e Avenue à Val-d'Or, également diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur adoption.

Les personnes et organismes désirant s'exprimer à l'égard de ces projets de règlements peuvent également, jusqu'à la levée de l'assemblée publique de consultation, transmettre leurs commentaires par écrit au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante : greffe@ville.valdor.qc.ca.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville, à l'adresse suivante : <https://www.ville.valdor.qc.ca/la-ville/administration/avis-publics> ainsi qu'à l'adresse indiquée précédemment.

DONNÉ à Val-d'Or, le 2 mars 2022.

M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière